

Livret d'accueil

Foyer de vie de la Couronne



Foyer de vie la Couronne

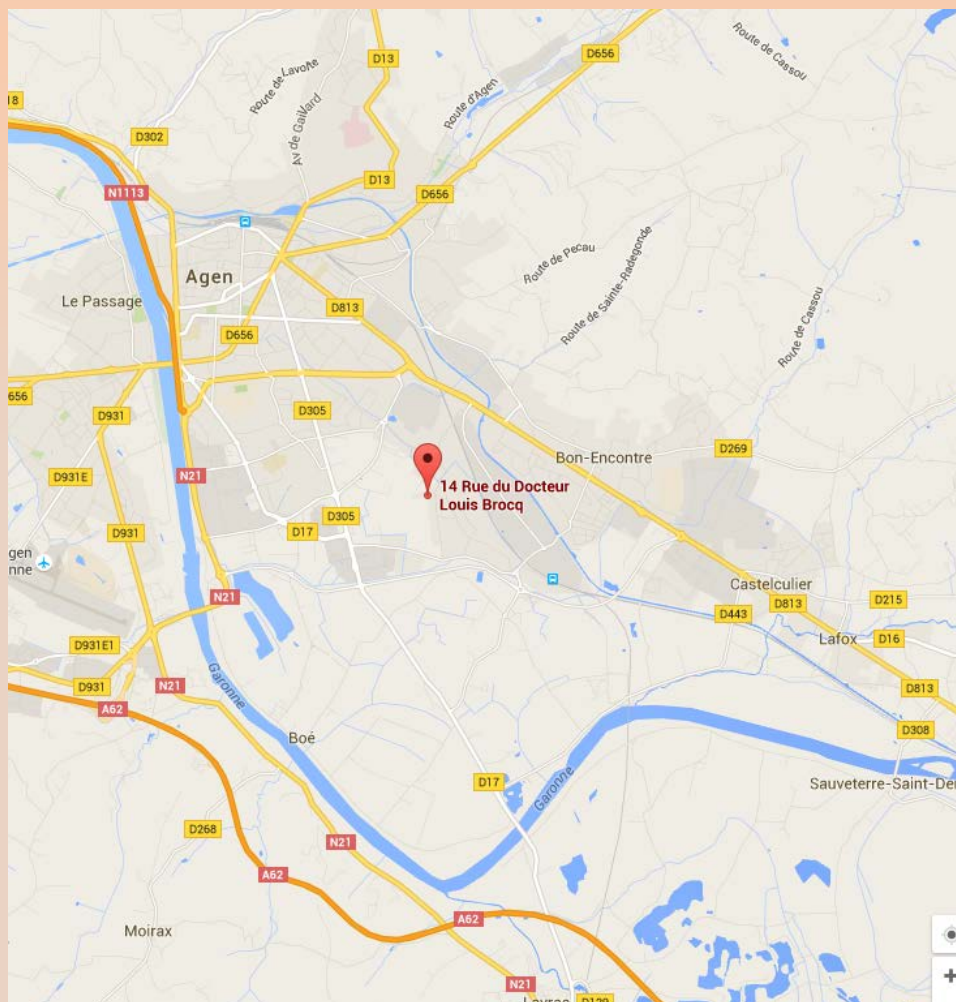
14 rue du Docteur Louis Brocq
47550 Boé

Horaires du secrétariat

Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

sauf le mercredi:
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél: 05.53.48.08.80 – Fax: 05.53.98.04.78

Plan d'accès:





**Association Laïque de Gestion
d'Établissements d'Éducation et d'Insertion**

Présidente: Mme BONADONA

Directrice générale: Mme DEWERDT

Adresse du siège: Agropole-DELTA GRO 3 – BP361 – 47931 AGEN CEDEX 9

Tél. 05 53 77 15 80

Fax 05 53 77 15 99

Nos valeurs associatives :

L'Algeei « la solidarité, l'humanisme, l'ouverture, la citoyenneté, l'indépendance d'esprit, la tolérance, l'altruisme, des femmes et des hommes engagés. »

Dans le respect des principes de laïcité, l'ALGEEI a pour missions de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Pour en savoir plus sur notre association :

<http://www.algeei.org/>



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous remettre ce livret d'accueil. Ce document vous invite à découvrir le foyer de vie de la Couronne, son organisation au quotidien et ses prestations proposées.

Ce livret vous permet de prendre connaissance des modalités d'admission et des démarches à effectuer pour être accueilli au foyer de la Couronne.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, l'ensemble des professionnels et moi-même restons à votre écoute pour vous donner une réponse personnalisée.

Mme Mahé - Renucci ,
Directrice

Sommaire

- p. 01** Plan d'accès
- p. 02** Valeurs associatives
- p. 04** Présentation
- p. 05** Notre mission
- p. 06** Demande d'admission
- p. 08** L'encadrement
- p. 09** Documents à fournir
- p. 10** Notre lieu de vie
- p. 11** Une journée type
- p. 13** Activités
- p. 17** Un établissement ouvert sur son environnement



Le foyer de vie de la Couronne

Présentation :

Le foyer de vie de la Couronne, situé au 14 rue du Docteur Louis BROCCQ à BOE, est un établissement médico-social créé par arrêté préfectoral en date du 31 août 1974.

Située aux portes d'Agen, la ville de Boé est en pleine expansion ; elle dispose notamment d'un complexe sportif et culturel attractif.

L'établissement accueille les personnes bénéficiant d'une orientation foyer de vie attribuée par la M.D.P.H. et de l'aide sociale départementale versée par le conseil départ mental du Lot-et-Garonne.

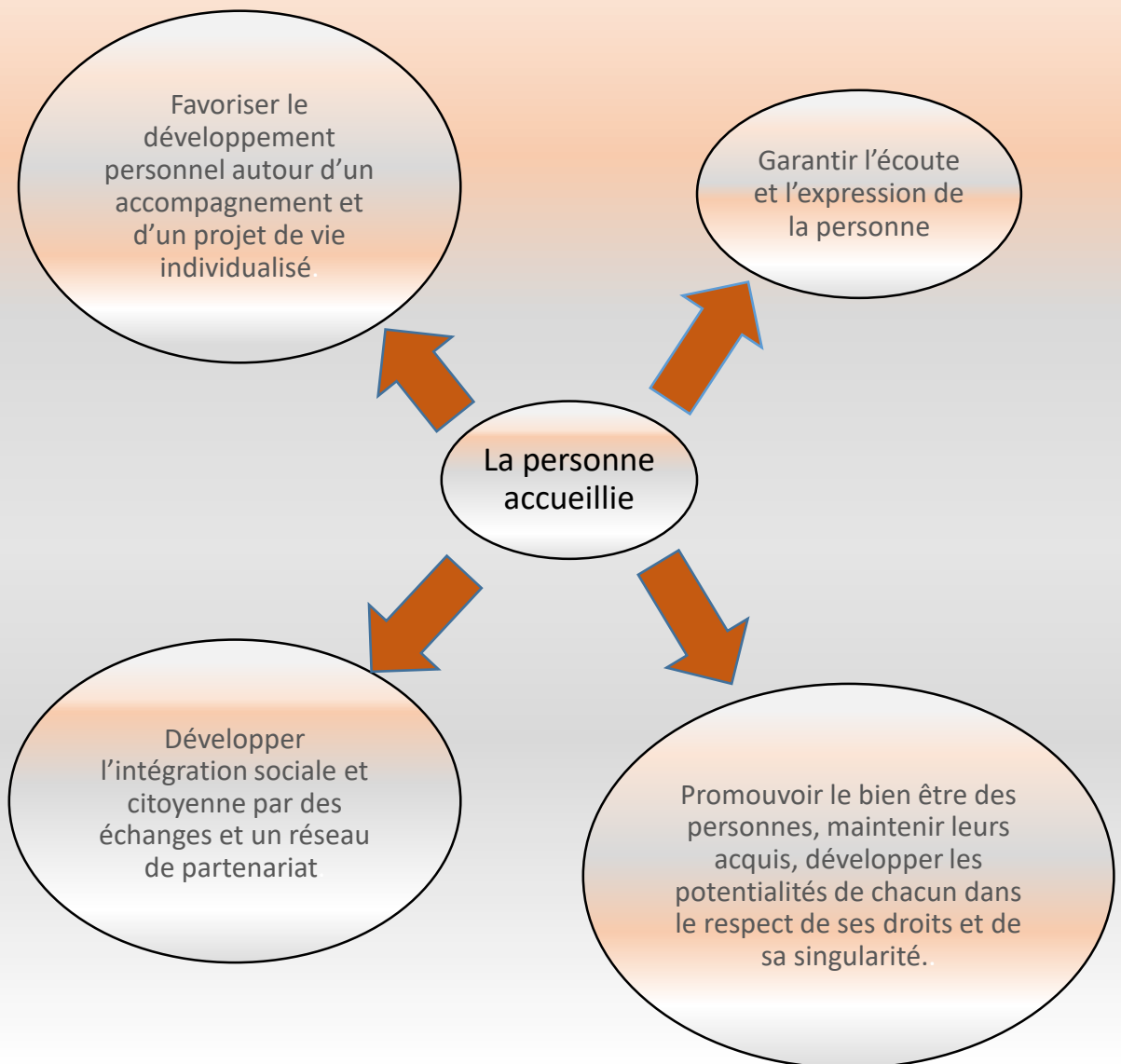
L'autonomie minimale des personnes est supérieure aux critères d'admission en maison d'accueil spécialisée (MAS), mais ne leur permet pas de travailler en ESAT.

Créé en 1974, le foyer de vie de la Couronne reçoit aujourd'hui 42 personnes en internat

(hommes et femmes) et 14 personnes en accueil de jour (certaines places sont temporaires ou modulables).

Chaque jour un transport est organisé pour les personnes accueillies en journée et résidant sur l'agglomération agenaise.

Notre mission s'organise autour de ces différents thèmes:





La demande d'admission

1. Formulation de la demande d'admission

Il faut contacter le secrétariat de l'établissement, qui vous transmet un dossier de pré-inscription. Il est à compléter et à retourner avec les documents demandés.

Les candidatures sont adressées, soit par un établissement, soit par la personne elle-même, sa famille ou son représentant légal à l'assistante sociale.

Celle-ci s'assure que la demande est recevable.

Les conditions d'admission sont une notification d'orientation de la maison départementale des personnes handicapées et la volonté du candidat d'intégrer l'établissement.

L'assistance sociale transmet une liste de pièces à fournir pour constituer un dossier administratif et éducatif.

À réception du dossier, la direction est informée de la candidature et procède à l'examen des documents.

L'établissement ne peut recevoir les personnes nécessitant un accompagnement médical trop important (troubles mentaux non stabilisés, maladie ou dépendance physique nécessitant des soins importants).

2. Entretien et visite de pré-accueil

Après l'étude du dossier, un rendez-vous est généralement proposé au candidat. Il peut être accompagné des responsables de l'établissement d'origine, de son représentant légal ou de sa famille.

La coordinatrice est informée de la candidature et mène l'entretien de concert avec l'assistante sociale.

Cette première rencontre permet au demandeur et à son entourage de se faire une idée précise de l'environnement d'accueil, mais aussi des possibilités et des limites de l'institution.

L'assistance sociale et la coordinatrice procèdent à :

La visite des salles d'activités, des parties communes et de la chambre d'accueil

La présentation des professionnels présents le jour de la visite

La définition des missions de l'établissement

La présentation du fonctionnement

Le demandeur :

Observe et se fait une idée plus concrète de l'établissement et des prestations proposées.

Précise sa demande et pose les questions qu'il lui permettra de confirmer ou d'infirmer son souhait de maintenir sa demande de stage ou d'accueil

A la fin de l'entretien, le coordinateur et l'assistance sociale remettent le livret d'accueil stagiaires et le règlement intérieur aux personnes intéressées.

Organisation du stage et ses formalités

Après un délai de réflexion, si le candidat maintient sa demande, un stage est alors proposé. Il peut se dérouler :

-en accueil de jour (du lundi au vendredi ou de façon modulable),

-en hébergement (toute la semaine avec ou sans week-end ou de façon modulable)

Ce premier accueil est l'occasion pour la personne accueillie comme pour les professionnels de mesurer si les prestations de l'établissement sont réellement adaptées au candidat.

A l'issue de cette période de stage, un rapport est remis à l'établissement d'origine ou à son représentant légal.

Les options possibles

Dans le cas où cette expérience s'est avérée positive, plusieurs formules d'accueil sont possibles en fonction du projet de la personne :

1. Accueil temporaire (est organisé **pour une durée de 90 jours** dans l'année. Ces 90 jours peuvent être consécutifs ou non).

2. Stages complémentaires sur l'unité accueil de jour ou sur l'unité hébergement.

Afin de permettre à la personne de confirmer ses choix quant à un futur projet de vie, l'intéressé peut faire une nouvelle demande de stage.

Elle dure généralement une semaine et peut être effectuée sur l'internat ou l'externat.

3. Demande d'admission définitive

Suite à un ou plusieurs séjours (stage unique, stages complémentaires ou accueil temporaire), l'intéressé et/ou son représentant légal peut formuler une demande d'admission définitive.

Dans ce cas, le candidat peut être amené à fournir des informations administratives, médicales, éducatives complémentaires.

Une commission d'admission composée par l'équipe de Direction, le pôle santé, l'assistante sociale et le cas échéant une coordinatrice et des membres du personnel éducatif se réunissent pour examiner les candidatures.

La commission définit les priorités dans l'accueil en fonction de critères liés aux personnes candidates et à l'institution. Un courrier est ensuite adressé au candidat et/ou à son représentant légal les informant de la décision d'admission. En fonction des places disponibles, il est proposé soit une admission directe, soit une inscription sur liste d'attente.



Une équipe pluridisciplinaire :

Personnel de direction et administratif :

Directrice, chef de service éducatif, secrétaire, comptable, économat, assistante sociale.

Personnel éducatif :

Educateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateur sportif, moniteurs d'ateliers, aides médico psychologiques, veilleurs de nuits et auxiliaire de vie sociale.

Personnel médical et paramédical :

Médecin psychiatre, Médecin généraliste, psychomotricienne, psychologue, infirmières, aides-soignantes de nuits.

Personnel logistique et d'entretien :

Agents de service, cuisiniers, lingère, ouvrier de maintenance.

Intervenants extérieurs:

personnel handissiad, infirmières libérales, kinésithérapeute.

Documents à fournir au moment de l'admission :



> Documents Administratifs

- Attestation Vitale + Carte Vitale
- Carte Mutuelle
- Carte d'identité
- Copie du jugement de tutelle
- Copie du dernier Avis d'imposition
- Carte d'invalidité
- Notification de la MDPH pour :
 - AAH
 - Placement en foyer de vie
 - Carte d'invalidité
- 4 Photos d'identité
- Une somme de 50 euros pour approvisionner le compte personnel du résident quand il s'agit d'un accueil en hébergement.

> Documents médicaux

- Carnet de santé ou de vaccination
- Prescription du dernier traitement médical
- Antécédents médicaux, allergies médicamenteuses...
- Copie des dernières analyses sanguines
- Radiographies, Echographies...
- Bilan Médical effectué par un médecin
- Prise en charge des éventuels rendez-vous médecins spécialistes (Dentiste, Ophtalmologiste, Dermatologue, Gynécologue, pédicure...)

> Démarches à effectuer

- Souscrire une assurance responsabilité civile dont le lieu à couvrir est Foyer de La Couronne
- Adhérer à une mutuelle santé
- Notification de l'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement

Notre lieu de vie :

L'hébergement :

se compose de quatre unités réparties sur deux étages :

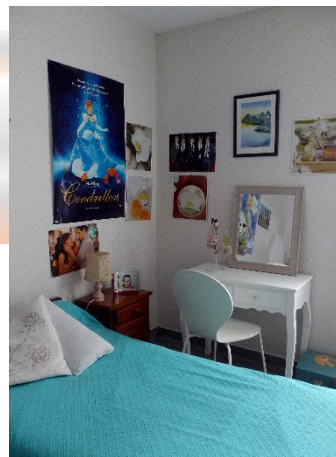
- 1 pour les femmes et 1 pour les hommes à chaque étage.
- 40 chambres individuelles (certaines équipées de douches privatives).
- 2 chambres d'accueil temporaire équipées de douches et WC.
- 1 ascenseur, un local veilleur de nuit, une infirmerie et des petits salons.

Le château se compose :

- d'une partie administrative
- de divers lieux de vie
- salles de vie collective et d'activités
- une cuisine
- deux salles à manger (hébergement et accueil de jour)

La chambre

Chaque résident peut aménager et décorer sa chambre en fonction de ses goûts.



Le sputnik

une salle de détente, télévision et animation.

La grande salle à manger

est la pièce de vie où tous se retrouvent pour prendre le petit déjeuner et les repas.



Une journée type au foyer

Du lundi au vendredi



8h00 Lever

Le lever se déroule au rythme de chacun.



17h- 18h45 Préparation à la soirée

C'est l'occasion de rencontrer l'infirmière, de se détendre seul ou entre amis.

Nous effectuons notre toilette seul ou avec l'aide des éducateurs.



8h30-9h15 Petit-déjeuner

Nous déjeunons en fonction de nos goûts et de notre régime alimentaire et participons au nettoyage et au rangement.

9h Arrivée des personnes accueillies en journée.



9h15- 12h Activités

En fonction de notre emploi du temps, nous rejoignons notre lieu d'activité.



19h-20h Repas

Dans la salle à manger du rez-de-chaussée.



12h-13h15 Repas

Nous prenons le repas en commun dans les salles à manger. Le personnel de cuisine prépare les menus équilibrés et adaptés aux régimes alimentaires de chacun.



A partir de 20h Temps libre

Dans les diverses parties communes, nous nous retrouvons devant la télévision, profitons d'un temps convivial. Nous pouvons aussi rejoindre notre chambre. Ce temps libre doit se dérouler dans le plus grand respect de la vie privée de chacun. Avant leurs départs, les éducateurs transmettent les informations à l'équipe de nuit.



13h15-14h Temps libre

Temps de transition où chacun peut se retrouver seul ou en groupe à vaquer à ses occupations et à se préparer pour l'après-midi.



14h-17h Activités

Reprise des activités en fonction de notre emploi du temps.

16h40 départ des personnes accueillies sur la journée.

Paroles des usagers

Le week-end

Le week-end, le rythme de vie favorise davantage le repos et la détente. Les activités proposées sont orientées vers les loisirs et les sorties, la découverte de la région, des manifestations locales, des expositions...



Activités techniques



Arts ménagers

Sous la responsabilité d'une monitrice d'atelier. Cette activité permet aux usagers:

- d'évoluer et de s'épanouir à leur rythme dans un environnement adapté et sécurisant.
- de favoriser le lien social et de développer la valeur travail par des supports d'activités comme le service de table, la broderie, la couture, la décoration de table pour les fêtes et autres confections en lien avec les festivités ponctuelles.

Atelier technique

Sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier. Cette activité a pour objectif de sensibiliser les usagers avec les exigences du monde du travail (ponctualité, respect des autres) au travers d'activités tel que le travail du bois, du fer, entretiens des locaux et du matériel...

Espaces verts

Entretien des extérieurs de l'établissement sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif (aides médico psychologiques, moniteurs éducatifs...)

Activités techniques



Arts
ménagers

Atelier
technique

Espaces
verts

Et en fonction des projets personnalisés des personnes accueillies :



Ménage et lingerie :

Participation au nettoyage des locaux et au pliage du linge en collaboration avec le ou les agents de service



Cuisine :

Préparation des repas sous l'encadrement d'un professionnel de cuisine.



Maintenance :

De façon ponctuelle, un usager peut participer à l'entretien des bâtiments avec l'ouvrier de maintenance.

Projet d'animation adapté

Activités spécifiques et adaptées à un groupe de personnes plus dépendantes : activités manuelles et culturelles, activités mémoires, activités physiques adaptées respect du rythme de chacun avec temps de repos.



Activités éducatives, sportives et culturelles



Activités éducatives, sportives et de psychomotricité:

Equitation, tir à l'arc, piscine, aquagym, gym volontaire, pétanque, séances de psychomotricité, pêche, danse thérapeutique, sport collectif, yoga, golf, randonnée, vélo...

Activités culturelles et d'expression :

Théâtre clown, musique, land'art, arts créatifs, expression littéraire, illustration, Sorties...



Triage des bouchons :

En collaboration avec l'association « des bouchons d'amour ».

Le foyer de vie de la Couronne, un établissement ouvert sur son environnement.

Le travail de partenariat et l'adhésion à la vie associative et sociale permettent aux personnes accueillies de maintenir des liens sociaux à l'extérieur de l'établissement et d'exercer leur citoyenneté.

Compétitions sportives:

Dans le cadre des activités sportives exercées, certaines personnes accueillies s'inscrivent dans des compétitions au niveau régional et national.

Participation citoyenne:

Les usagers participent à la vie de la commune de Boé et des environs: fête de la lecture, contribution à l'élaboration d'un jardin hortithérapeutique, exposition land'art, bénévolat à la SPA et à Emmaüs, bouchons d'amour...

Les week -ends:

Les usagers font des sorties culturelles et de loisirs: cinéma, achats divers, fêtes locales, vides-greniers, loto...

Les fêtes: plusieurs manifestations festives rythment la vie du foyer tout au long de l'année ; ces dernières permettent aux personnes accueillies de vivre des moments privilégiés tels que les rencontres « échange écriture », le carnaval, la fête des familles, les anniversaires, la participation aux concours ALGEEI....

Séjours courts et séjours de vacances adaptés:

Des séjours courts peuvent être organisés durant l'année (séjour montagne, randonnée, océan, défi-voile,...). Ils sont encadrés par le personnel éducatif de la Couronne. Des séjours de vacances adaptés sont proposés par des associations extérieures, en particulier durant l'été.

